

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2018

---

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1349)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL856

présenté par  
Mme Avia, rapporteure

-----

### ARTICLE 4

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« définit les critères mentionnés au premier alinéa du présent article qui dispense »

les mots :

« précise les critères mentionnés au premier alinéa qui dispensent ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.